



AVIS DE CONVENTION D'OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC

N°26/007

Direction territoriale du Havre

Le Grand port fluvio-maritime de l'axe Seine (GPFMAS) a mis en œuvre une procédure de publicité en vue de l'attribution d'un titre autorisant l'occupation d'une dépendance du domaine public située Parc des Marais, sur la commune de Gonfreville l'Orcher, dont la référence Haropa Solutions est le n° 6110 et en vue d'être utilisée pour des travaux d'installation électrique.

A l'issue de la procédure de publicité, la Société SNEF, dont le siège social est situé 87 Avenue Ibrahim Ali 13015 MARSEILLE, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Marseille sous le numéro SIREN 056 800 659, est la seule à avoir présenté un projet d'implantation.

Le GPFMAS et la Société SNEF ont conclu une Convention d'Occupation Temporaire n° 25-066 portant sur la dépendance susvisée le 17 novembre 2025.

Description de la dépendance : une parcelle de terrain brut d'une superficie d'environ 3 006 m²

Durée de la convention : 2 ans et 6 mois à compter du 1^{er} juillet 2025.

Toute demande de renseignement complémentaire, et notamment toute demande de consultation de la convention n° 25-066 dans le respect des secrets protégés par la loi, peut être formulée au Service Relations Clients – Tel : 02.32.74.69.31 – adresse email : clientzip@haropaport.com

Cette Convention d'Occupation Temporaire est susceptible de faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif de Rouen dans un délai de deux (2) mois à compter de la publication du présent avis.